



« Chantiers jeunes » 2025 – pour les 11/17 ans

CHOIX DU CHANTIER

- ☐ Du mardi 22 au samedi 26 avril : Restauration de chemins de randonnée.
- ☐ Du lundi 28 juillet au vendredi 1 août : Amélioration de l'espace intérieur de l'espace jeunes.
- ☐ Du lundi 25 au vendredi 29 août : Aménagement du site de la carrière de Saint Martin.
- ☐ Du lundi 20 au vendredi 24 octobre : Préparation d'une journée d'animation avec l'ALSH.

IMPORTANT : Chaque jeune ne peut participer qu'à une semaine de Chantier Jeune ; néanmoins il est possible de cocher plusieurs semaines par ordre de priorité (1, 2 et 3). Nous essaierons le plus possible d'en tenir compte dans la constitution des groupes, mais nous vous conseillons de nous donner plusieurs choix en cas de forte demande sur un même Chantier !!

FONCTIONNEMENT DES CHANTIERS JEUNES :

- Un planning est élaboré pour chaque chantier.
- Une réunion de présentation est organisée au moins 15 jours avant le début du chantier.
- Des repas seront pris en commun, notamment une auberge espagnole.
- L'aller et le retour au domicile sont à la charge et sous la responsabilité des parents.
- Un maximum de 8 jeunes par chantier.
- Durée de chaque atelier : **1 semaine.**

ATTRIBUTION DE LA BOURSE

Chaque jeune perçoit une bourse, il doit, dans la lettre de motivation, indiquer le projet qu'il veut financer :

- La formation : BAFA, PSC1, permis de conduire, code, BSR, etc.
- La sécurité : assurances diverses, achat de casques pour 2 roues, etc
- Les loisirs : licence de club et achat de matériel pour l'activité.
- Etc...

CHOIX DES PARTICIPANTS

La sélection des participants, sur chaque chantier, sera effectuée selon certains critères :

- **Commune de résidence** : la priorité sera donnée aux jeunes habitant le territoire OU fréquentant la cité scolaire Stendhal.
- **1^{ère} participation** : les jeunes ayant participé aux Chantiers antérieurs ne seront pas prioritaires. La priorité sera accordée aux adolescent(e)s n'ayant jamais participé à ce projet.
- **Âge** : les jeunes devront avoir au minimum 11 ans le 1^{er} jour du chantier. Les jeunes de + de 17 ans ne seront pas prioritaires pour ces actions.
- **Mixité obligatoire** : dans la mesure du possible nous essaierons de constituer des groupes de 4 garçons et 4 filles
- Et surtout selon **l'envie et les projets des candidats exprimés dans une lettre de motivation qui pourra être suivi d'un entretien.**

Si la majorité des candidatures répondait à ces critères, nous serions dans l'obligation de réaliser un tirage au sort.

Dépôt du dossier d'inscription :

Réunions d'informations à l'Espace Jeunes :

- Restauration de chemins de randonnée le mercredi 9 avril à 17h30.
- Amélioration de l'espace intérieur de l'espace jeunes le mercredi 2 juillet à 17h00.
- Aménagement du site de la carrière de Saint-Martin le mercredi 2 juillet à 17h30.
- Préparation d'une journée d'animation avec l'ALSH d'AIGUILLON le mercredi 8 octobre à 17h30.



Photo

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES

Nom / prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Ville et Code postal	
Classe et établissement scolaire	
Adresse internet	
Téléphone personnel	
Téléphone en cas d'urgence	
Nom et Téléphone de Médecin traitant	
Problèmes particuliers de santé (allergie, asthme...)	
Profession du père	
Profession de la mère	

AUTORISATION PARENTALE DE VERSEMENT

RIB au nom du jeune ☐

RIB au nom du ou des parents ☐

Je soussigné Madame _____

Et /ou monsieur _____

Autorise le versement de la bourse sur mon compte bancaire.

PIECES A FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

1. Photocopie d'une pièce d'identité
2. Justificatif de domicile
3. Fiche d'inscription remplie
4. Autorisation parentale remplie et signée
5. Règlement intérieur des « CHANTIERS JEUNES » signé (voir annexe)
6. Photocopie de l'assurance en responsabilité civile extrascolaire
7. Fiche sanitaire
8. Un RIB au nom du jeune ou au nom du responsable légal
9. Lettre de motivation du participant



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mr ou Mmeresponsable légal de

.....

Demeurant à

Code postal.....Commune

Autorise mon enfant à participer aux « CHANTIERS JEUNES » organisés par le service jeunesse de la commune d'Aiguillon.

J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de petits travaux (ponçage, peinture, nettoyage...) pouvant entraîner des allergies ou autres.

J'autorise, je n'autorise pas (1) mon enfant à être photographié et filmé dans le cadre des « Chantiers jeunes ».

Fait à, le.....

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.

REGLEMENT INTERIEUR DES CHANTIERS JEUNES

Les « chantiers jeunes » sont organisés par la Commune d'Aiguillon, ils s'adressent à l'ensemble des jeunes de notre territoire, âgé de 11 à 17 ans.

Dans le cadre de ces chantiers, les jeunes retenus pourront bénéficier de conseils de professionnels, de techniciens, sur l'apprentissage des techniques de base de différents métiers et réaliser certains travaux et missions, mais également profiter d'activités de loisirs, ludiques, culturelles, artistiques ou sportives suivant un planning.

Par la réalisation de ces chantiers jeunes, la commune se donne 2 objectifs principaux :

- **Mener une action citoyenne** : Proposer aux jeunes des actions et missions dans le cadre de chantiers communaux et intercommunaux en privilégiant l'action au service de la collectivité et des citoyens
- **Valoriser le travail et l'implication des jeunes** : Valoriser la place des jeunes au sein de la société en effectuant des actions d'amélioration et de rénovation de leur environnement, de certains équipements et biens publics.

L'encadrement et la surveillance des chantiers sont assurés par le coordinateur jeunesse. Des professionnels, comme les agents municipaux des services techniques peuvent participer aux chantiers et sont accompagnés par le coordonnateur du service jeunesse. En parallèle à la mission éducative qu'ils reçoivent, les jeunes disposent de temps de repos et de convivialité.

Les participants doivent respecter certaines règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels de repas ou de déplacement.

Dans le cas où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers, absence injustifiée), les parents seront avisés par téléphone, rendez-vous sera pris avec les parents en présence du jeune et du coordonnateur jeunesse.

En cas de manquement à une seule de ces règles, le jeune sera exclu immédiatement du chantier et la récompense non versée dans son intégralité.

De plus, la destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

Enfin, la récompense sera versée **si et seulement si** le jeune participe à la totalité des matinées du chantier (hormis motif exceptionnel) mais également aux animations proposées durant la semaine.

Date et signature des parents

Précédé de la mention

« Lu et approuvé »

Le coordinateur du service jeunesse

Jean LEBRAS

Date et signature du participant

Précédé de la mention

« Lu et approuvé »

Le Maire d'Aiguillon

Christian GIRARDI